

Projet Ton Futur Ton Climat

I. Contexte

1.1. Au niveau global

Le projet TonFuturTonClimat constitue une réponse du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest/ Global Water Partnership in West Africa (GWP-AO) et du Secrétariat international de l'eau à l'Appel de novembre 2016 du programme de coopération climatique internationale (PCCI) financé par le Fonds Vert et visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux impacts du changement climatique (CC) dans les pays francophones les plus vulnérables. Il tire son origine de l'engagement de la jeunesse mondiale pour l'eau et le climat et la plateforme des projets, du Fonds Vert du Québec ainsi que le désir de supporter l'action des jeunes tout en développant leurs capacités à travers l'action. Le projet met l'accent des interventions portées par des jeunes autour de quatre thématiques à savoir **l'Eau, les Changements Climatiques, l'Agriculture et la Foresterie**.

Le projet est mis en œuvre dans trois pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Togo. De façon globale, le projet vise à permettre aux jeunes (18-35 ans) des milieux ruraux et péri-urbains francophones des trois pays cibles de développer leurs capacités à devenir des acteurs de changements et promoteurs d'idées novatrices pour répondre aux enjeux liés aux changements climatiques à travers la mise en œuvre de trois (3) projets d'adaptation préalablement identifiés dans les secteurs agricole et forestier.

De façon spécifique, le projet a pour but de :

- 1- soutenir l'élaboration et la **mise en œuvre de projets-modèles durables, portés et menés par des jeunes**, permettant une plus grande adaptation des populations aux changements climatiques dans les secteurs agricole et forestier ;
- 2- permettre à des jeunes animés par le désir de s'engager pour leur avenir et pour l'avenir de leur pays dans des milieux ruraux et péri-urbains **d'acquérir les compétences nécessaires en gestion de projets et en développement entrepreneurial**, en lien avec l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole et forestier ainsi que la réduction de la vulnérabilité des populations ;
- 3- démontrer localement et au niveau national **la plus-value de l'implication de futurs jeunes leaders des milieux ruraux et péri-urbains** dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation aux changements climatiques afin d'encourager l'investissement en la matière par les pays.

1.2. Au Burkina Faso

Prévus pour se mettre en œuvre dans une des communes rurales dans la périphérie de la capitale Ouagadougou, le projet au niveau du Burkina Faso, vise à accroître la résilience des jeunes ruraux face au changement climatique à travers l'utilisation de technologies économes d'eau et d'énergie pour la production agricole et l'amélioration de leur employabilité tout en faisant d'eux des acteurs de développement dans leur communauté

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt,
Après : 6 pt, Interligne : Multiple
1,08 li

De façon spécifique, le projet vise à :

- identifier un groupement ou une association de jeunes dont les membres ont un âge variant entre 18 et 35 dans une commune rurale voisine de la commune de Ouagadougou ;
- mettre en place le dispositif du goutte-à-goutte ou micro-irrigation alimenté à partir d'un système d'énergie photovoltaïque (solaire) ;
- renforcer les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles en mettant l'accent sur l'utilisation et l'entretien des équipements ; le compostage ; l'organisation et la gestion associative, l'entrepreneuriat et les enjeux liés au changement climatique et les bonnes pratiques agricoles ;
- développer de façon participative des outils visant à assurer une gestion durable du projet.

II. Sélection de associations de jeunes bénéficiaires du projet

La sélection se fera par appel à candidatures auprès de jeunes organisé(e)s en groupements ou en associations. Elle vise à sélectionner un groupement ou une association dynamique de jeunes (18 à 35 ans) travaillant en milieu rural et péri-urbain dans le domaine agricole, plus précisément, dans le maraîchage et désirant améliorer leur production. Il se fera suivant les critères ci-après définis.

1. Critères d'éligibilité

Les critères suivants seront évalués dans le processus de sélection des bénéficiaires :

- être un groupement ou une association de jeunes ayant un âge variant en 18 ans et 35 ans ;
- être dans la production maraîchère ;
- être dans l'une sept (7) communes rurales du Grand Ouaga à savoir : Komki Ipala, Komsilga, Koubri, Pabré, Saaba, et Tanghin-Dassouri, dans la région du Centre ; et la commune rurale de Loumbila, dans la région du Plateau central ;
- avoir un site de production d'au moins 2 ha hors de la zone de servitude d'un plan d'eau (s'il en existe) ;
- avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la pratique des activités agricoles dont le maraîchage ;
- avoir une preuve de reconnaissance légale de l'association ou d'enregistrement officielle de l'association ;
- présenter deux lettres de recommandation (i) d'une institution nationale des secteurs de l'eau ou de l'adaptation au changement et (ii) d'un partenaire technique et financier soutenant le développement des activités de l'association ou/et une recommandation de l'autorité communale du territoire principal de déroulement des activités de l'association serait un atout.

2. Dossier de candidature et processus de sélection

Dossier de candidature

Les associations jeunes (dont les membres sont ont un âge variant entre 18 et 35 ans) et répondant aux critères d'éligibilité sont invitées à soumettre leur dossier de candidature comprenant :

1. une lettre de motivation signée du premier/ de la première responsable de l'association adressée au Président du PNE Burkina Faso ;
2. une lettre d'engagement à travers laquelle, l'association des jeunes candidate s'engage à travers ses premiers responsables à : (i) participer aux sessions de formation prévues dans le cadre de l'initiative TonFuturTonClimat ; (ii) participer aux rencontres de démarrage et de bilan de l'initiative ; et (iii) prendre part activement aux activités du projet pour les deux (2) prochaines années. L'**Annexe 1** présente le modèle de lettre d'engagement pour finalisation et signature par le premier/ la première responsable de l'association et le / la trésorier (e) ;
3. une liste des membres de l'association complétée de copie de l'acte de naissance ou de la Carte d'identité nationale de chacun des membres du bureau dirigeant de l'association ;
4. une fiche de projet, présentée selon le canevas en **Annexe 2** du présent appel, qui répond aux objectifs de la composante de l'initiative TonFuturTonClimat pour le Burkina Faso ;
5. les rapports annuels d'activités de l'association pour 2016 et 2017 ;
6. l'acte légal d'acquisition, de donation ou de mise à disposition attestant que l'association dispose d'un site de production d'au moins 2 ha hors de la zone de servitude d'un plan d'eau (s'il en existe) ;
7. l'acte légal de reconnaissance de l'existence et d'enregistrement par l'autorité compétente de l'association (le récépissé de dépôt de dossier de l'association pour son officialisation est aussi accepté) ;

La sélection de l'association des jeunes bénéficiaires du projet se fera par appel à candidatures. L'appel sera publié sur une période de 18 jours calendaires, sur les sites internet du Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso, du GWP-AO et d'autres partenaires. La diffusion de l'appel se fera également à travers les réseaux sociaux et deux organes de la presse écrite du Burkina Faso. La réception des dossiers débutera le 11 juin 2018. La **date limite de réception des dossiers de candidature est fixée pour le 28 juin 2018 à 15h00.**

Les dossiers de candidatures sont à soumettre physiquement et par e-mail de préférence aux adresses suivantes :

- Adresse physique : Secrétariat Exécutif du PNE Burkina Faso sis dans les locaux de l'ONEA, situé en face du stade du 4 Août.

Adresses email : sylvianyam@yahoo.fr et hiebatchene@gmail.com. Veuillez mettre en copie l'adresse : felicite.vodounhessi@gwpao.org. Des investigations sur la véracité des informations contenues dans les dossiers de candidatures auront lieu une (1) semaine après la publication des résultats provisoires pour les trois meilleures associations qui prendront part à la session de formation de maturation des projets soumis.

Un **canevan simplifié de fiche de projet, les Termes de référence détaillés de l'appel à propositions et le modèle de lettre d'engagement** sont disponibles en ligne sur le site web du PNE-BF : www.pneburkina.bf ou par mail à l'adresse sylviemariewn@gmail.com

Les résultats définitifs de sélection de l'association de jeunes bénéficiaires de l'initiative TonFuturTonClimat seront publiés avant fin juin 2018 suite à :

- la vérification des informations fournies par les associations de jeunes candidates ;
- la tenue de la session de formation des trois (3) meilleures associations de jeunes sur la maturation de leur projet respectif ;
- la soumission des versions actualisées des projets par les trois (3) meilleures associations de jeunes ainsi que leur analyse.

Le dépôt ou l'envoi du dossier dans le délai imparti ainsi que la présence des sept (7) pièces listées ci-dessus constituent les conditions de recevabilité de tout dossier de candidature en vue de la prise en compte dans la suite du processus de sélection.

L'analyse des dossiers de candidature reçu en vue de la sélection de l'association des jeunes bénéficiaires se fera sur la base de la grille de notation ci-après :

N°	Critères	Points
----	----------	--------

1	Pertinence de la lettre de motivation par rapport aux objectifs et résultats attendus de l'appel à candidature	15
2	Lettre d'engagement du groupement/association datée et signée	10
3	Concordance et alignement du contenu de la fiche de projet avec les objectifs de la composante de l'initiative TonFuturTonClimat pour le Burkina Faso	30
4	Rapports annuels d'activités de l'association pour 2016 et 2017	10
5	Acte légal d'acquisition, de donation ou de mise à disposition attestant que l'association dispose d'un site de production d'au moins 2 ha hors de la zone de servitude d'un plan d'eau (s'il en existe)	10
6	Liste des membres du bureau de l'association complétée de copie de la Carte d'Identité nationale ou de l'acte de naissance de chacun des membres du bureau dirigeant de l'association	10
7	Acte légal de reconnaissance de l'existence et d'enregistrement par l'autorité compétente de l'association	15
	TOTAL	100

Les trois meilleures associations de jeunes qui totalisent chacune une note supérieure ou égale à 75 points bénéficieront d'une session de formation qui leur permettra d'affiner le contenu de leur projet.

Au terme de cette session de formation, les trois Associations de jeunes seront invitées à soumettre une version revue de leur projet.

C'est à la suite à l'étude de ces trois versions actualisées de projets, que l'association de jeunes bénéficiaire de l'initiative sera retenue. Il est prévu un accompagnement en fonction des opportunités pour la promotion des autres projets en vue de leur financement par des partenaires financiers potentiels.

NB : Une séance d'information sera organisée **le lundi 18 juin à 09 h** dans la **salle de Conférence du Centre Notre Dame La Lorette** située près de la Maison du Peuple, derrière le siège de TELMOB, dans la rue allant de l'avenue de la Nation à la gare ferroviaire, pour plus d'informations à l'endroit des associations et groupements.

Pour y participer, toute association ou groupement intéressé, devra confirmer sa participation en envoyant, par sms au : (00226) 70 55 03 15 / 76 06 23 10/ 78 31 18 72, les noms et numéros de téléphone (Whatsapp si possible tout en le préciser dans votre sms) de deux personnes (membres) au plus tard le **mercredi 13 juin 2018**. Le lieu de la rencontre qui se tiendra à Ouagadougou, sera précisé plus tard.

Liste des annexes

- Annexe 1 - le modèle de lettre d'engagement pour finalisation et signature par le premier/ la première responsable de l'association ;
- Annexe 2 – un modèle de fiche de projet que portera chaque association de jeunes candidate.